

ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Commission de l'économie, des finances,
du budget et de la fonction publique

Papeete, le - 6 MAI 2022

N° 46-2022



RAPPORT

relatif à un projet de délibération relative à la modification n° 2 des budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2022 formalisant le report des crédits de paiement,

présenté au nom de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique,

par Messieurs les représentants Luc FAATAU et Teva ROHFRIJSCH,

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettre n° 2562/PR du 13 avril 2022, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération relative à la modification n° 2 des budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2022 formalisant le report des crédits de paiement.

Conformément à l'article 20 de la loi du pays n° 2021-9 du 1^{er} février 2021 relative au régime budgétaire de la Polynésie française et à l'article 7 de la délibération n° 2021-49 APF du 29 avril 2021 la complétant, le présent projet de délibération formalise l'état dressé par l'ordonnateur le 21 janvier 2022 relatif au report sur la gestion 2022 des reliquats de crédits de paiement de l'exercice 2021 des comptes d'affectation spéciale, pour d'une part le fonds pour le développement du tourisme de croisière et, d'autre part le fonds de prévention sanitaire et sociale.

I- Concernant le fonds pour le développement du tourisme de croisière (FDTC)

A. Au titre des recettes

Les crédits de paiement reportés sont financés par le résultat d'investissement reporté à hauteur de 348,5 millions F CFP, et par un prélèvement prioritaire sur l'excédent de fonctionnement capitalisé d'un montant de 115,4 millions F CFP.

B. Au titre des dépenses

Le report sur l'exercice 2022 du reliquat non consommé des crédits de paiement de l'exercice 2021 s'élève à 463,9 millions F CFP selon le détail joint en annexe 1 au projet de délibération.

Ajouté aux 80 millions F CFP du budget primitif, l'enveloppe des crédits de paiement du FDTC s'établit désormais à environ 544 millions F CFP pour l'année 2022.

II- Concernant le fonds de prévention sanitaire et sociale (FPSS)

A. Au titre des recettes

Les crédits de paiement reportés sont financés par le résultat d'investissement reporté à hauteur de 22,7 millions F CFP, et un prélèvement prioritaire sur l'excédent de fonctionnement capitalisé d'un montant de 12,5 millions F CFP.

B. Au titre des dépenses

Le report sur l'exercice 2022 du reliquat non consommé des crédits de paiement de l'exercice 2021 s'élève à 35,2 millions F CFP selon le détail joint en annexe 2 au projet de délibération.

L'enveloppe des crédits de paiement du FPSS s'établit à 35,2 millions F CFP pour l'année 2022, aucun crédit de paiement n'ayant été prévu au budget primitif.

*
* *

Examiné en commission le 5 mai 2022, et suite à des échanges figurant au compte-rendu, le projet de délibération relative à la modification n° 2 des budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2022 formalisant le report des crédits de paiement a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission.

En conséquence, la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

LES RAPPORTEURS

Luc FAATAU

Teva ROHFRTSCH

**ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE**

NOR : DBF22200800DL-4

DÉLIBÉRATION N°

/APF

DU

relative à la modification n° 2 des budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2022 formalisant le report des crédits de paiement

L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la loi du pays n° 2021-9 du 1^{er} février 2021 relative au régime budgétaire de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 2021-49 APF du 29 avril 2021 complétant la loi du pays n° 2021-9 du 1^{er} février 2021 relative au régime budgétaire de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 2021-125 APF du 2 décembre 2021 modifiée relative aux budgets des comptes d'affectation spéciale pour l'année 2022 ;

Vu l'arrêté n° 535 CM du 13 avril 2022 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° /2022/APF/SG du portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° du de la commission de l'économie, des finances, du budget et de la fonction publique ;

Dans sa séance du

A D O P T E :

PREMIÈRE PARTIE

Conditions générales de l'équilibre réel

Article 1^{er}.- Les évaluations de recettes et les plafonds de dépenses sont modifiés, pour chaque compte d'affectation spéciale en section d'investissement, comme suit :

		Investissement	
		Recettes	Dépenses
Fonds pour le développement du tourisme de croisière	en F CFP FDTC	463 875 305	463 875 305
Fonds de prévention sanitaire et sociale	FPSS	35 166 400	35 166 400
TOTAL		499 041 705	499 041 705

Article 2.- Est autorisée la reprise anticipée du résultat de fonctionnement du fonds pour le développement du tourisme de croisière (FDTC) tel qu'il apparaît dans la comptabilité de l'ordonnateur à la clôture de l'exercice 2021 pour un montant de 108 475 197 F CFP.

Ce résultat cumulé avec le résultat antérieur reporté, s'élève à 129 443 870 F CFP décomposé comme suit :

Résultat de fonctionnement provisoire de l'exercice 2021	108 475 197	F CFP
Résultat antérieur reporté (cf délibération n° 2021-59 APF du 17/06/2021)	20 968 673	F CFP
Résultat de fonctionnement cumulé provisoire	<u>129 443 870</u>	F CFP

Il est affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 115 395 802 F CFP :

Solde d'exécution provisoire 2021 en investissement	32 948 388	F CFP
Solde antérieur reporté	315 531 115	F CFP
Restes à réaliser	115 395 802	F CFP
Besoin de financement de la section d'investissement	<u>463 875 305</u>	F CFP

Le solde disponible après couverture du besoin de la section d'investissement s'élève à 14 048 068 F CFP.

Article 3.- Est autorisée la reprise anticipée du résultat de fonctionnement du fonds de prévention sanitaire et sociale (FPSS) tel qu'il apparaît dans la comptabilité de l'ordonnateur à la clôture de l'exercice 2021 pour un montant de 129 050 233 F CFP.

Ce résultat cumulé avec le résultat antérieur reporté, s'élève à 727 610 696 F CFP décomposé comme suit :

Résultat de fonctionnement provisoire de l'exercice 2021	129 050 233	F CFP
Résultat antérieur reporté (cf délibération n° 2021-59 APF du 17/06/2021)	598 560 463	F CFP
Résultat de fonctionnement cumulé provisoire	<u>727 610 696</u>	F CFP

Il est affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour un montant de 12 483 307 F CFP :

Solde d'exécution provisoire 2021 en investissement	28 010 141	F CFP
Solde antérieur reporté	5 327 048	F CFP
Restes à réaliser	12 483 307	F CFP
Besoin de financement de la section d'investissement	<u>35 166 400</u>	F CFP

Le solde disponible après couverture du besoin de la section d'investissement s'élève à 715 127 389 F CFP.

DEUXIÈME PARTIE
Moyens alloués aux services et dispositions diverses

Article 4.- Le montant des recettes d'investissement est modifié pour chaque compte d'affectation spéciale par mission, comme suit :

CAS	Mission	Intitulé	Montant (F CFP)
FDTC	001	Résultat d'investissement reporté	348 479 503
	951	Gestion financière	115 395 802
TOTAL FDTC			463 875 305
FPSS	001	Résultat d'investissement reporté	22 683 093
	951	Gestion financière	12 483 307
TOTAL FPSS			35 166 400
TOTAL			499 041 705

Article 5.- Le montant des crédits de paiement est modifié pour chaque compte d'affectation spéciale par mission, comme suit :

CAS	Mission	Intitulé	Montant (F CFP)
FDTC	904	Tourisme	463 875 305
TOTAL FDTC			463 875 305
FPSS	910	Santé	35 166 400
TOTAL FPSS			35 166 400
TOTAL			499 041 705

Article 6.- Le report sur l'exercice 2022 des reliquats de crédits de paiement délégués restant à employer au 31 décembre 2021, selon le détail joint en annexe 1 à la présente délibération pour le montant de 463 875 305 F CFP, déjà prononcé par l'ordonnateur du budget du fonds pour le développement du tourisme de croisière (FDTC), est confirmé.

Article 7.- Le report sur l'exercice 2022 des reliquats de crédits de paiement délégués restant à employer au 31 décembre 2021, selon le détail joint en annexe 2 à la présente délibération pour le montant de 35 166 400 F CFP, déjà prononcé par l'ordonnateur du budget du fonds de prévention sanitaire et sociale (FPSS), est confirmé.

Article 8.- Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire,

Le Président,

Béatrice LUCAS

Gaston TONG SANG

Annexe 1
Fonds pour le développement du tourisme de croisière

MISSION	LIBELLE	NUMERO AP	LIBELLE AP	MONTANT CP REPORTE
904	TOURISME	1.2012	Equipements et aménagements touristiques	10 742 674
904	TOURISME	1.2015	Construction d'un fare manihinihi à Paopao	4 179 488
904	TOURISME	1.2016	Aménagement des pôles de débarquement sur Fakarava	9 099 031
904	TOURISME	1.2017	Aménagement du débarcadère de Paopao	14 766 116
904	TOURISME	2.2017	Aménagement du débarcadère de Vairao	8 944 142
904	TOURISME	3.2017	Aménagement débarcadère de Papetoai	63 803 633
904	TOURISME	1.2018	Aménagement du ponton de Vaitape à Bora Bora	10 000 000
904	TOURISME	3.2019	Construction débarcadère et aménagement Papaputa	227 252 784
904	TOURISME	4.2019	Aménagement du débarcadère de Maroe	83 677 900
904	TOURISME	1.2020	Équipements et aménagements touristiques - 2020	1 067 398
904	TOURISME	1.2021	Équipements et aménagements touristiques - 2021	30 342 139
TOTAL GENERAL				463 875 305

Annexe 2
Fonds de prévention sanitaire et sociale

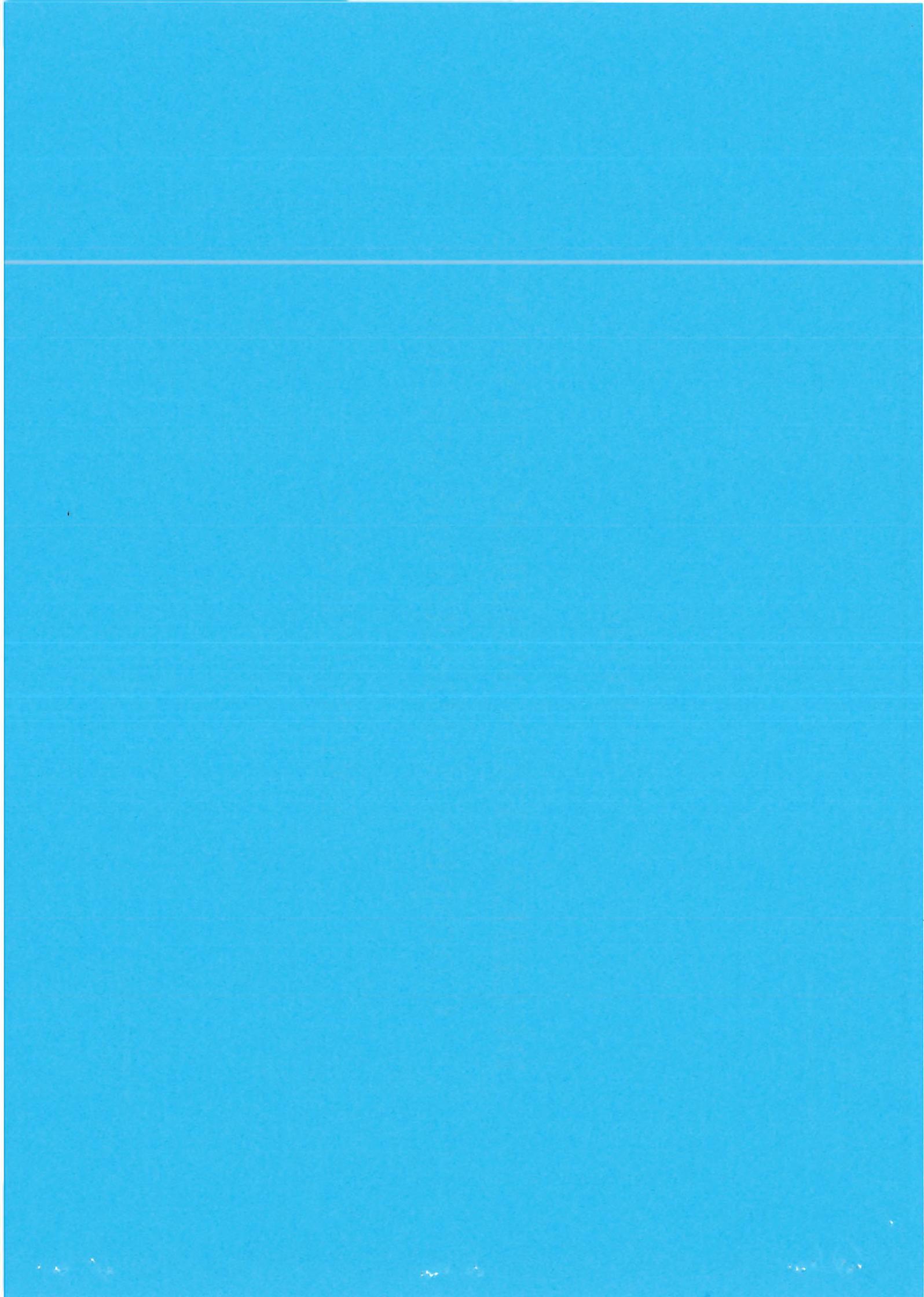
MISSION	LIBELLE	NUMERO AP	LIBELLE AP	MONTANT CP REPORTE
910	SANTE	2.2020	Subventions aux associations - 2020	1 250 000
910	SANTE	1.2021	Subventions aux associations - 2021	3 000 000
910	SANTE	2.2021	Promotion de l'activité physique - 2021	316 400
910	SANTE	3.2021	Prévention - Aménagements et équipements - 2021	30 600 000
TOTAL GENERAL				35 166 400

Projet

DELIBERATION MODIFICATIVE N° 2

Comptes d'affectation spéciale

EXERCICE 2022



FONDS POUR LE DEVELOPPEMENT
DU TOURISME DE CROISIERE

POLYNÉSIE FRANÇAISE
FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME DE CROISIÈRE

PROJET DE BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT

EXERCICE 2022

POLYNÉSIE FRANÇAISE
 PROJET DE BUDGET EXERCICE 2022
 SECTION D'INVESTISSEMENT (en FCP)

DBF -DIRECTION DU BUDGET ET DES FINANCES
 FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME DE CROISIÈRE

Date 04/04/22
 Page 3

GESTION FINANCIERE					MISSION : 951
PROGRAMME / AP / ART	LIBELLES	AP SERVICES VOTES	AP MESURES NOUVELLES	TOTAL DES AP	CREDITS DE PAIEMENT
	RECETTES				
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés				115 395 802
	TOTAL RECETTES.....				115 395 802
	EXCEDENT.....				115 395 802

BALANCE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (EN FCP)
EXERCICE 2022

		DEPENSES	% TOT	RECETTES	% TOT
001	Résultat d'INV reporté	0		348 479 503	75,12
904	TOURISME	463 875 305	100	0	
951	GESTION FINANCIERE	0		115 395 802	24,88
TOTAL GENERAL		463 875 305	100	463 875 305	100

**BALANCE GENERALE DU BUDGET DE LA POLYNESIE FRANCAISE (en FCP)
EXERCICE 2022**

CSR* ARTICLE	LIBELLES	MOUVEMENTS BUDGETAIRES				MOUVEMENTS REELS				MOUVEMENTS D'ORDRE			
		DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%
SECTION D'INVESTISSEMENT		463 875 305	100,00	463 875 305	100,00	463 875 305	100,00	463 875 305	100,00	0	0,00	0	0,00
001	Résultat d'investissement reporté			348 479 503	75,12			348 479 503	75,12				
10	Dotations, fonds divers et réserves			115 395 802	24,88			115 395 802	24,88				
20	Immobilisations incorporelles												
21	Immobilisations corporelles	463 875 305	100,00			463 875 305	100,00						
23	Immobilisations en cours												
TOTAL GENERAL		463 875 305		463 875 305		463 875 305		463 875 305		0		0	

CSR* : Chapitre sans réalisations

La ventilation des CP reportés par article nécessite une évolution de l'application informatique. Dans l'attente, le montant est globalisé pour les comptes 20, 21 et 23.

FONDS DE PREVENTION
SANITAIRE ET SOCIALE

POLYNÉSIE FRANÇAISE
FONDS DE PRÉVENTION SANITAIRE ET SOCIALE

PROJET DE BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT

EXERCICE 2022

BALANCE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (EN FCP)
EXERCICE 2022

		DEPENSES	% TOT	RECETTES	% TOT
001	Résultat d'INV reporté	0		22 683 093	64,50
910	SANTE	35 166 400	100	0	
951	GESTION FINANCIERE	0		12 483 307	35,50
TOTAL GENERAL		35 166 400	100	35 166 400	100

**BALANCE GENERALE DU BUDGET DE LA POLYNESIE FRANCAISE (en FCP)
EXERCICE 2022**

CSR* ARTICLE	LIBELLES	MOUVEMENTS BUDGETAIRES				MOUVEMENTS REELS				MOUVEMENTS D'ORDRE			
		DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%	DEPENSES	%	RECETTES	%
SECTION D'INVESTISSEMENT		35 166 400	100,00	35 166 400	100,00	35 166 400	100,00	35 166 400	100,00	0	0,00	0	0,00
001	Résultat d'investissement reporté			22 683 093	64,50			22 683 093	64,50				
10	Dotations, fonds divers et réserves			12 483 307	35,50			12 483 307	35,50				
20	Immobilisations incorporelles	35 166 400	100,00			35 166 400	100,00						
21	Immobilisations corporelles												
TOTAL GENERAL		35 166 400		35 166 400		35 166 400		35 166 400		0		0	

CSR* : Chapitre sans réalisations

La ventilation des CP reportés par article nécessite une évolution de l'application informatique. Dans l'attente, le montant est globalisé pour les comptes 20, 21 et 23.

the 1990s, the number of people with a mental health problem has increased in the UK, and the number of people with a mental health problem who are in contact with mental health services has also increased (Mental Health Act 1983, 1990, 1994, 1997, 2003).

There is a growing awareness of the need to improve the lives of people with a mental health problem, and to reduce the stigma and discrimination that they experience. This has led to a number of initiatives, including the development of mental health services, the establishment of mental health charities, and the development of mental health legislation (Mental Health Act 1983, 1990, 1994, 1997, 2003).

The purpose of this paper is to describe the development of mental health services in the UK, and to discuss the challenges that mental health services face in the future. The paper is organized as follows. First, we describe the development of mental health services in the UK. Second, we discuss the challenges that mental health services face in the future. Third, we discuss the implications of these challenges for mental health services. Finally, we discuss the implications of these challenges for mental health services.

2. Introduction

The number of people with a mental health problem in the UK has increased in the 1990s, and the number of people with a mental health problem who are in contact with mental health services has also increased (Mental Health Act 1983, 1990, 1994, 1997, 2003). This has led to a number of initiatives, including the development of mental health services, the establishment of mental health charities, and the development of mental health legislation (Mental Health Act 1983, 1990, 1994, 1997, 2003).

The purpose of this paper is to describe the development of mental health services in the UK, and to discuss the challenges that mental health services face in the future. The paper is organized as follows. First, we describe the development of mental health services in the UK. Second, we discuss the challenges that mental health services face in the future. Third, we discuss the implications of these challenges for mental health services. Finally, we discuss the implications of these challenges for mental health services.

2.1. The development of mental health services in the UK

The number of people with a mental health problem in the UK has increased in the 1990s, and the number of people with a mental health problem who are in contact with mental health services has also increased (Mental Health Act 1983, 1990, 1994, 1997, 2003). This has led to a number of initiatives, including the development of mental health services, the establishment of mental health charities, and the development of mental health legislation (Mental Health Act 1983, 1990, 1994, 1997, 2003).

The purpose of this paper is to describe the development of mental health services in the UK, and to discuss the challenges that mental health services face in the future. The paper is organized as follows. First, we describe the development of mental health services in the UK. Second, we discuss the challenges that mental health services face in the future. Third, we discuss the implications of these challenges for mental health services. Finally, we discuss the implications of these challenges for mental health services.

